



Flash Info

Bezannes - n°320 - avril 2018
MISE A JOUR JUILLET 2018



MISE EN PLACE D'UNE ZONE BLEUE À PARTIR DU 22 MAI 2018

- Pourquoi le choix d'une zone bleue ?
- Quel est le périmètre concerné par la zone bleue ?
- Quelle sera la réglementation ?



À partir du 22 mai 2018, quelques changements auront lieu dans les rues de Bezannes.

POURQUOI LE CHOIX D'UNE ZONE BLEUE ?

La zone bleue est une zone de stationnement **entièrement gratuite** et réglementée par la durée.

Elle permet une rotation des véhicules. Elle favorisera la fréquentation des commerces, des cabinets médicaux, des services publics, ainsi que de la Polyclinique Reims Bezannes.

QUEL EST LE PÉRIMÈTRE CONCERNÉ PAR LA ZONE BLEUE ?

Les voies concernées par cet arrêté sont : **Louis Néel, Victor de Broglie, Jules Méline, Paul Sabatier, Jean Dausset, René Cassin, Henri Moissan, Romain Rolland, François Jacob et Alfred Kastler.**

Les zones bleues sont caractérisées soit par un marquage au sol et/ou par un panneau de signalisation. Nous vous remercions de bien vouloir mettre votre disque derrière le pare-brise de votre véhicule.

QUELLE SERA LA RÉGLEMENTATION ?

Le stationnement à l'intérieur de la zone bleue sera réglementé comme suit :

- **Durée de stationnement** : limitée à **1h30**.
- **Jours et heures** : du lundi au samedi, de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 18h00** (sauf dimanche et jours fériés).
- **Pose du disque obligatoire**. En cas d'absence de disque ou de dépassement de la durée de stationnement, vous vous exposez à l'amende forfaitaire nationale de 35 euros.



LE SAVIEZ-VOUS

Les disques de stationnement sont en vente chez votre marchand de journaux et dans les magasins d'articles automobiles.



ZONE BLEUE

- 1 Rue Louis Néel
- 2 Rue Louis Victor de BROGLIE
- 3 Rue Jules MELINE
- 4 Rue Paul SABATIER
- 5 Rue Jean DAUSSET
- 6 Rue René CASSIN
- 7 Rue Henri MOISSAN
- 8 Rue Romain ROLLAND
- 9 Avenue François JACOB
- 10 Rue Alfred KASTLER

CARTE DE STATIONNEMENT POUR LES RÉSIDENTS



La commune de Bezannes propose aux résidents demeurant dans les rues concernées par la zone bleue, une carte « résident » gratuite.

La carte de résident pourra être délivrée par le biais d'un formulaire à remplir en ligne sur le site Internet (www.bezannes.fr page *Actualités ou Urbanisme/Zone bleue et demande de carte de résident-un compte Google est nécessaire*).

A ce formulaire devront obligatoirement être jointes les pièces justificatives suivantes (en PDF ou format image) :

- **Copie de la pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...)
- **Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois** (exemple : facture d'énergie, de téléphone, quittance de loyer...)
- **Copie de la carte grise ou certificat d'immatriculation provisoire** du véhicule au nom du résident.

Deux véhicules maximum sont éligibles par lieu de résidence.

Délivrance de la carte de résident sous 15 jours

L'arrêté complet ainsi que les démarches à faire sont disponibles sur le site de BEZANNES : [www.bezannes.fr/Urbanisme/Zone bleue et demande de carte de résident](http://www.bezannes.fr/Urbanisme/Zone%20bleue%20et%20demande%20de%20carte%20de%20resident)).



Les citoyens, n'ayant pas accès à Internet, sont invités à faire cette démarche en remplissant le formulaire au verso et à le renvoyer, avec les photocopies des documents demandés, en mairie de Bezannes.

Pour les autres, il est fortement conseillé de faire la démarche via Internet (compte Google nécessaire) www.bezannes.fr - page *Actualités ou Urbanisme/zone bleue et demande de carte de résident*



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE DE RESIDENT
COMMUNE DE BEZANNES

Renseignements concernant le demandeur :

NOM :PRENOM :

ADRESSE (n° et nom de rue - n°APT- étage et bâtiment) :

.....

TELEPHONE :MAIL :

Immatriculation du véhicule (concerné par la présente demande) :

Pièces justificatives (joindre les photocopies)

- copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, ...)
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'énergie, de téléphone, quittance de loyer, ...)
- carte grise ou certificat d'immatriculation provisoire du véhicule mentionnant le nom du résident
- Véhicule de fonction : fournir la carte grise et une attestation de l'employeur certifiant que le véhicule est mis à disposition du demandeur.*
Véhicule d'un parent : fournir la carte grise et une attestation d'assurance du véhicule mentionnant que le demandeur est autorisé à le conduire.

Motif de la demande (cocher la case)
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} demande
<input type="checkbox"/> Transfert (changement de véhicule)
<input type="checkbox"/> Renouvellement (fin de validité)
<input type="checkbox"/> Perte (achat moyennant un coût de 5 €)

Votre demande est à adresser à l'accueil de la mairie
<input type="checkbox"/> soit par courrier à la mairie
<input type="checkbox"/> Soit par le biais du site internet www.bezannes.fr

Délivrance de la carte de résident sous 15 jours.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus et m'engage à retourner à l'accueil de la mairie, la carte de résident qui me sera délivrée en cas de déménagement hors de la zone concernée ainsi qu'en cas de changement de véhicule.

Date : / /

Les renseignements fournis conditionnent l'acceptation ou le refus de cette demande.

Toute fausse déclaration expose à des poursuites pénales en particulier pour faux sur la base de l'article 446-1 du Code Pénal qui réprime la déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission publique un avantage indu (sanctions encourues 2 ans d'emprisonnement et 30000€ d'amendes). Les données à caractère personnel vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé de la part de la mairie de Bezannes. Conformément aux arts 38 et suivants de la loi « informatique, fichiers et libertés » vous avez un droit d'accès et de rectification de vos données. Toute demande en ce sens doit être adressée à la mairie : 1 rue Source de Muire 51726 Bezannes Cedex.



MAIRIE DE BEZANNES

1, rue source de Muire 51726 BEZANNES CEDEX
courriel : mairie@bezannes.fr

Tél : 03 26 36 56 57
www.bezannes.fr

Fax : 03 26 36 54 13